



Christian Lordi

PAS DE SKI À PORT-MORT CETTE ANNÉE

Il y a un an, l'hiver nous avait investi dès le début du mois de décembre et un épais manteau blanc avait revêtu la butte de Châteauneuf et la commune. Le scénario est tout autre cette année, mais le temps reste peu propice aux activités extérieures.

Aussi nous vous soumettons pour vos méditations d'hiver cette citation :

« L'homme manque de loisirs ? Le fermier assis l'hiver près de son feu, se fabriquant au couteau une cuillère de bois en crachant de temps en temps dans les cendres, lui en avait. Il était plus libre que l'homme d'aujourd'hui, incapable de résister aux slogans de la télévision. »

« Les yeux ouverts », Marguerite Yourcenar



VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 7 JANVIER 2012, 18 H
MAISON DE VILLAGE

SOMMAIRE

- Édito **P** 2
- Rappel sur les zones Seveso **P** 2
- Bon anniversaire à notre centenaire **P** 2
- Maison pour tous **P** 3
- Gazouillis : Nourrir les oiseaux en hiver **P** 4
- La BD de Ciret : La route du ciel **P** 4
- Les actus de l'Amicale **P** 5
- Comité des fêtes **P** 6-7
- A.S.S.P.M. **P** 8
- Compte-rendus des conseils municipaux **P** 9-13
- Nouveaux horaires C.C.A.E. **P** 10
- Travaux virage sortie côté les Andelys **P** 12
- Téléthon 2011 **P** 13
- Horaires activités A.L.P.M. **P** 14
- Jeux & Solutions **P** 14-15
- À votre service **P** 16

PORT-MORT INFOS

Depuis le vendredi 9 décembre, le panneau d'information lumineux a été mis en service par les établissements Centaure.

Une formation a été dispensée aux divers membres des associations portmortaises. Celles-ci pourront maintenant vous informer de leurs activités tout au long de l'année.

Ce panneau nous permettra de relayer les informations municipales ou urgentes, comme par exemple les alertes météo.



Christian Lordi

L'Édito par *Guillemette Alquier*

L'année 2011 s'achève dans la morosité. Voilà trois ans que la crise économique fait la une des médias. On entend plus parler que de la dette. Les turbulences de l'économie mondiale perturbent tout le système. Les agences de notation ont un pouvoir grandissant sur les États, à tel point que l'on se demande si la politique en a encore un sur l'économie. Immanquablement, cette crise avec le chômage et le pouvoir d'achat qui s'effrite, a des répercussions sur la vie quotidienne de chacun. Les collectivités ne sont pas épargnées.

La suppression de la taxe professionnelle a un impact important sur les finances de la communauté de communes puisque le « compte n'y est pas ». Chaque foyer paye désormais une partie de l'ancienne taxe professionnelle, qui vient s'ajouter de fait, à la part votée par la CCAE et cela ne suffira sans doute pas, les mesures substitutives ne parvenant pas à égaler le produit de l'ancienne taxe. De plus les dotations des collectivités sont gelées jusqu'en 2014.

L'année 2012 sera donc rude pour tout le monde. Mais, la commune a décidé, malgré tout, de continuer à bâtir ses projets, bien sûr et comme toujours en fonction de nos possibilités financières. La municipalité (maire et adjoints) y participe puisque elle a renoncé à toucher la totalité de ses indemnités, économisant ainsi 100 000 € sur le temps du mandat à la collectivité. C'est également de travail de toute une équipe, tout particulièrement adjoints et personnel communal, qui nous permet d'avancer. La mise en place d'une aire de jeux multi-sport et la construction de la « maison pour tous » permettront d'améliorer encore la vie sociale de notre village déjà bien animée par les associations. En ces temps difficiles, la convivialité, le rapprochement des générations et le maintien d'une certaine qualité de vie sont essentiels et nous voulons que ces équipements permettent à tous de développer ces valeurs.

Je souhaite donc que ces fêtes de Noël et de fin d'année vous permettent de vous retrouver en famille ou entre amis pour partager ce moment chaleureux que reste la période de Noël. Je vous présente en mon nom et au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux pour 2012.

100 ans déjà !



M^{me} Doher, née le 8 novembre 1911 a soufflé ses 100 bougies en novembre dernier entourée par ses proches. *Formidable, non ?!* Illustrons ce joyeux évènement par ce joli poème...

La vie n'a pas d'âge !

La vraie jeunesse ne s'use pas
 on a beau l'appeler souvenir
 on a beau dire qu'elle disparaît
 on a beau dire et vilain dire que tout s'en va
 Tout ce qui est vrai reste là
 quand la vérité est laide c'est une bien fâcheuse histoire
 quand la vérité est belle rien ne ternit son miroir
 Les gens très âgés remontent en enfance
 et leur cœur bat
 là où il n'y a plus d'autrefois.

Jacques Prévert, Textes autobiographiques (Antibes, été 63)



Un exercice d'alerte Seveso a eu lieu lundi 28 novembre

Compte tenu du nombre d'appels téléphoniques et d'un léger affolement chez quelques personnes, il semble opportun de faire un rappel de la situation de la commune par rapport aux différentes zones Seveso liées aux usines Nufarm et Syngenta situées sur l'autre rive de la Seine.

Si notre village a été concerné en totalité par la zone Seveso de l'entreprise Nufarm, il ne l'est plus que pour 5 habitations situées au barrage et rue de La Roque. Et ce depuis que le rayon de la zone est passé de 9,7 km à 786 m puisque des ateliers contenant chlore et brome ont déménagé. (cf journal de Port-Mort #50 - Avril 2010).

Une enquête publique annoncée par affichage et dans le précédent numéro sur le plan de prévention tenant compte de ce nouveau périmètre, a été clôturée le 3 décembre. Deux personnes sont venues la lire et une seule remarque a été déposée.

La zone Seveso de Syngenta ne comprend plus le territoire de la commune depuis quelques années déjà.

Par conséquent, à part des habitants de La Roque et ceux du Barrage concernés par le périmètre de l'usine Nufarm, les autres n'ont plus à se confiner lorsque les sirènes Seveso retentissent.

La commune est avertie en même temps que le déclenchement de la sirène et sait, alors, de quelle usine il s'agit. Elle alerte les habitants concernés et seulement ceux-ci. S'il s'agit de l'usine Nufarm, ceux-ci uniquement devront se confiner.

De plus, un automate d'appel sera mis en place par l'usine, toujours pour ces habitants là. Si vous n'êtes plus dans la zone, vous n'êtes plus appelés pour vous confiner, puisque c'est inutile.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

« Maison pour tous »

Comme promis dans le dernier journal de Port-Mort, nous revenons sur le projet de construction d'une « Maison pour tous ».

Lors du conseil municipal du 7 décembre dernier, l'avant projet a été adopté par l'ensemble des conseillers. Après maintes réflexions le projet est rentré dans l'enveloppe budgétaire que nous pouvions lui consacrer. Le conseil a décidé d'augmenter cette enveloppe, afin de doter la maison pour tous d'une cuisine permettant le réchauffage, permettent d'ouvrir celle-ci à la location par des particuliers. Les locations atténueront l'effet des annuités sur le budget de l'emprunt nécessaire à cette opération. Bien sûr les associations du village seront, comme pour la Maison de village, prioritaires pour l'utilisation.

Cette nouvelle structure aura une surface totale d'environ 205 m², répartie sur trois salles principales, dont deux avec une cloison amovible permettant la modulation de l'espace en fonction de l'activité.

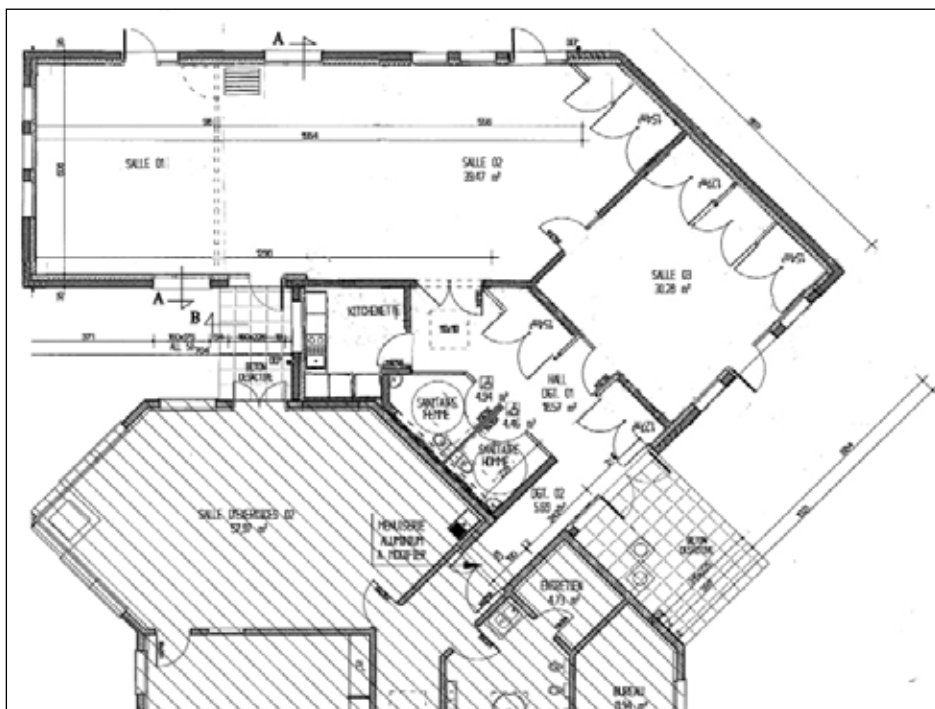
Par exemple, pour le centre de loisirs, la salle numéro 1 pourra être isolée et transformée en dortoir. Par soucis d'économie, le centre de loisirs et la garderie périscolaire utiliseront les W.C. enfants de l'école maternelle, les deux activités ne s'effectuant jamais de concert.

Au mois de janvier, lors du premier conseil municipal de l'année 2012, le conseil aura à voter le projet définitif et le descriptif complet des travaux, afin que le cabinet d'architecture puisse déposer le permis de construire.

L'appel d'offre devrait être réalisé au mois de mars ; les travaux débuteront début mai. La durée des travaux prévue est de 7 mois, ce qui devrait nous mener à une fin de chantier en décembre 2012.

Nous pourrons donc à priori être opérationnels dès le début 2013.

■ CHRISTIAN LORDI



Avant-projet définitif de la « Maison pour tous » (la partie hachurée correspond à l'école maternelle actuelle)



La future Maison pour tous sera accolée à droite de l'actuelle école maternelle

Enveloppe budgétaire du projet

Désignation	Dépenses	Recettes
Clos et couvert H.T.	122 000,00 €	
Corps d'état intérieur H.T.	58 100,00 €	
Corps d'état extérieurs H.T.	55 000,00 €	
Honoraires maîtrise d'oeuvre H.T.	25 000,00 €	
VRD Périphérie bâtiment H.T.	23 000,00 €	
Option cuisine H.T.	20 000,00 €	
T.V.A. 19,60 % (récupérable en 2013)	59 407,60 €	
Subvention Etat (Finacement inscrit au budget 2011)		76 392,00 €
Auto financement (Finacement inscrit au budget 2011)		75 796,00 €
Emprunt (Finacement inscrit au budget 2011)		173 350,00 €
A financer sur budget investissement 2012		36 969,60 €
Total opération T.T.C.	362 507,60 €	362 507,60 €

GAZOUILLIS 09 par *Guillemette Alquier*

Nourrir les oiseaux l'hiver

L'hiver n'est pas une saison propice aux oiseaux, nombreux sont ceux d'ailleurs qui s'envolent vers des régions plus chaudes et ensoleillées, non pas pour bronzer, mais parce que la nourriture y est plus abondante. Mais certains d'entre eux restent chez nous et bravent le froid, ils ne sont pas forcément adeptes des sports d'hiver, ils arrivent simplement à survivre plus facilement parce que leur alimentation est plus variée, elle ne comprend pas que des insectes... Mais cela ne veut pas dire qu'ils trouvent facilement de quoi se nourrir et la faim est pour eux plus terrible que le froid.

► Alors vous pouvez les aider en leur donnant à manger, à l'abri des chats, qui ne devraient s'occuper que des souris et des pelotes de laine !

► Les merles et les grives adorent, déposées au sol, les pommes, les poires, mais pas les scoubidoues. Les pommes un peu pourries surtout... chacun ses goûts, nous n'avons pas les mêmes valeurs !

► Les graines seront mises dans des mangeoires, qu'il faut nettoyer régulièrement et placer en hauteur ; les oiseaux comme le rouge-gorge, mangeront celles que ne manqueront pas de laisser tomber les mésanges, chardonnerets et autres qui n'ont pas appris les bonnes manières et picorent comme des... cochons ! Oui, je sais un cochon ça ne picore pas, mais ça salit tout ! Les graines sont vendues dans le commerce souvent en boules avec de la graisse.

► Les enfants, vous pouvez élever des vers de farine, c'est très rigolo, les oiseaux adoreront...et vos parents, rien que d'y penser j'imagine déjà leur mine réjouie...

► Pensez à donner de la graisse, suif ou graisse végétale que vous pouvez fondre dans un pot de yaourt, l'y laisser durcir et pendre le pot à une branche. Vous pourrez alors admirer les acrobaties des clients de ce troquet improvisé.



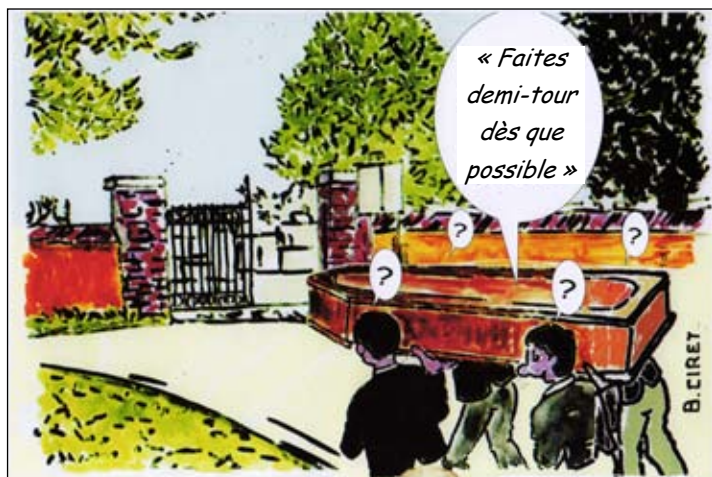
Guillemette Alquier

► Vous pouvez aussi donner des restes : du riz bouilli (surtout pas cru), des gâteaux rassis, des pommes de terre cuites, des croûtes de fromage...mais attention pas de pain sec car il contient du sel qui accélère leur déshydratation.

► La nourriture solide c'est bien, mais boire un petit coup c'est agréable. Alors pensez à leur donner de l'eau, sans alcool bien sûr : la gendarmerie aviaire est très stricte sur l'alcolest, même en période de fêtes !

la **BD** de *CIRET*

LA ROUTE DU CIEL



Les actus de l'amicale



Devenir de notre association

Pour l'année 2011, nous sommes 53 cotisants dont 22 Anciens Combattants. L'âge moyen dans notre groupe est de l'ordre de 72 ans, ce qui n'est pas très réjouissant pour notre dynamisme. Nos rangs vont s'éclaircir progressivement, c'est inéluctable. Notre espoir pour prolonger notre existence réside dans la jeunesse. Nous serions donc extrêmement heureux que des jeunes A.C. ou non, respectueux de nos valeurs et s'engageant pour le respect de nos statuts, viennent nous rejoindre.

Nous rappelons que notre Amicale a remplacé l'association des Anciens Poilus de Port-Mort et que son but principal est d'entretenir des liens de camaraderie entre les adhérents et de perpétuer en toutes circonstances, le souvenir de ceux des nôtres qui sont morts pour la France. Pour mieux nous connaître, nous vous invitons à notre prochaine Assemblée générale qui aura lieu dans la Maison de village le 21 janvier 2012 à partir de 14 h 30.

Couscous royal le samedi 22 octobre dans la Maison de village

Nous étions 45 pour partager ce couscous royal, excellent aux dires de tous. Nous nous sommes bien amusés et avons dansé toute l'après midi avec « Paris Guinguette ». La participation relativement faible nous incite cependant à ne pas renouveler ce genre de repas amical à cette période de l'année. Dommage !!

Cérémonie du 11 novembre 2011



De nombreux Pormortais sont venus célébrer le 93^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, qui mit fin à quatre années de sang et de souffrance. Selon le message du Président de la République prononcé par Madame Alquier, nous comprenons qu'il s'agit aujourd'hui de rendre hommage au 1,4 million de militaires tués entre 1914 et 1918, mais aussi aux militaires disparus plus récemment au cours d'opérations extérieures. Cette cérémonie ne serait donc plus réservée à la seule commémoration de l'Armistice de 1918, mais à tous les soldats morts au combat, que ces soldats soient nés sur le sol de notre pays ou aux confins de nos anciennes colonies, ce qui semble tout à fait normal. Le message de l'U.F.A.C. (Union Fédérale des Anciens Combattants) a été lu par un jeune homme de Port-Mort, Mickaël Léonard que nous félicitons et remercions infiniment. Ce message rend hommage aux combattants de la grande guerre en rappelant le caractère particulièrement dramatique de celle-ci. C'est pourquoi la date du 11 novembre doit demeurer une journée de recueillement et du souvenir auprès de la population et surtout de la jeunesse. Après le dépôt d'une gerbe et d'un instant de recueillement, un groupe d'enfants a chanté la « Marseillaise » à la grande joie de tous. Bravo les enfants et merci à vous, à vos parents, et à votre directrice d'école Madame Lacaille.

Auberge des Pêcheurs le 18 novembre 2011



Nous étions 42 participants à notre traditionnel repas amical du mois de novembre, à l'Auberge des Pêcheurs. Ce repas fut excellent et conforme à la bonne réputation de l'Auberge. Nous avons passé un bon moment.

Choucroute le dimanche 11 décembre 2011 dans la Maison de village

Nous avons terminé l'année 2011 avec une bonne choucroute royale préparée dans les règles de l'art par la boucherie charcuterie de Port-Mort et accompagnée bien entendu par une bière pression et en musique.

Ensuite ce sera la fin de l'année. **Bonnes fêtes à tous et meilleurs vœux de bonheur et bonne santé pour l'année 2012.**

À retenir pour 2012

- **Assemblée générale** dans la Maison de village le samedi 21 janvier à partir de 14 h 30 et galette.
- **Buffet campagnard** le samedi 24 mars - Maison de village 12 h.

Le programme 2012 sera complété après notre Assemblée générale.

■ MICHEL MARTINOVITCH

L'association a besoin de sang neuf !

Vous êtes invités à nous rencontrer et à mieux nous connaître lors de notre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 21 janvier

à partir de 14 h 30

Maison de village



Le CDF

Des Pormortais témoignent...

➤ Samedi 8 octobre BUFFET-CONCERT ROCK

Soirée appréciée par tous dès l'apéritif et dès les premières notes jouées par les célèbres musiciens de DIXIE ROSE.

Merci à tous les participants qui ont créé une ambiance conviviale, chaleureuse et ont contribué à la réussite de cette soirée.

Denise Madegard



➤ Samedi 5 novembre M'SIEUR OFFENBACH

Quel beau spectacle !!!

Nous n'étions pourtant pas très nombreux en ce 5 novembre à avoir accepté l'invitation de M'sieur Offenbach.

Alfred, le sympathique garçon de café, a fait revivre pour nous ses souvenirs du temps où il cotoyait Jacques Offenbach, ses compères Meilhac et Halevy et aussi la belle Hortense Schneider. Nous avons tour à tour cotoyé la Grande duchesse de Gerolstein et son colonel, le Brésilien la gantière et le bottier de la Vie Parisienne et avons rêvé sur la Barcarolle d'Hoffman.

Christian Lordi



Tout cela grâce au talent d'un artiste acteur, danseur, remarquablement accompagné par un metteur en sons et en lumière de tout premier ordre. Nous n'avons pas vu le temps passer et après une heure un quart de spectacle salué par de très nombreux applaudissements et le pot de l'amitié, chacun s'en est retourné chez soi la tête pleine d'airs entraînants et de gaîté.

Ceux qui ne sont pas venus ont eu bien tort.

••• GÉRARD MOREAU

Bien qu'en trop petit nombre, l'assistance était chaleureuse pour accueillir Georges Emmanuel, artiste qui a animé l'excellent spectacle « M'Sieur Offenbach » donné le 5 novembre à la maison du village. Pendant une heure, Georges Emmanuel a incarné, seul sur scène un garçon de café accueillant Offenbach dans son bar favori, et Offenbach lui-même, le tout s'enchaînant de façon remarquable avec l'appui d'échantillons musicaux parmi les plus célèbres.

À renouveler donc en espérant que les Pormortais seront plus assidus.

••• FRANCIS BOUFRIOUA

Christian Lordi



frappe encore

Je me dois d'adresser mes félicitations au comité des fêtes pour l'organisation de la soirée du 5 novembre. Un artiste plein de talent nous a conté en dansant la vie d'Offenbach pendant 1h15 (nous n'avons pas vu le temps passer). Tous les spectateurs (trop peu nombreux hélas) ont été enchantés. Merci encore au comité des fêtes et à l'artiste.

... ANNIE DEVOUGE-BOYER

Dimanche 4 décembre LE PÈRE NOËL À PORT-MORT

60 enfants, parents et grands-parents étaient réunis, captivés par le spectacle du jeune magicien Clément Leguidcoq. Les sculptures sur ballons ont retenu toute l'attention du public, jeune et moins jeune. L'après midi s'est terminé autour d'un goûter, avec distribution de friandises et photos avec le père Noël.

En ce dimanche 4 Décembre, la fête de Noël organisée par le comité des fêtes, avec le spectacle de magie, était superbe !

Les enfants ont adoré, ils étaient plongés dans les tours de magie des plus rigolos et surprenants à la fois.

Nous avons eu le plaisir de voir le père Noël, qui a su prendre une pause avec chaque enfant...

Merci aux personnes qui ont organisé et préparé cette jolie fête, pour les chocolats, le goûter...

... MYRIAM ELUÈRE

.....

Le bureau du Comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2012, une bonne santé et beaucoup de bonheur.

L'année prochaine, rendez-vous à notre Assemblée générale le vendredi 13 janvier à 20 h 30 et surtout **rejoignez-nous lors des spectacles !**

■ FRANÇOISE LABIGNE



Françoise Labigne

POUR DÉBUT 2012 LE COMITÉ DES FÊTES VOUS PROPOSE



> Vendredi 13 janvier à 20 h 30

Assemblée générale ordinaire

> Samedi 18 février

Concert avec le groupe CELTICA

> Samedi 17 mars en soirée

et dimanche 18 mars en matinée

Deux pièces avec la troupe du théâtre de Bonnières

« **Léonie est en avance** » de Feydeau

« **Le défunt** » de René de Obaldia

Celles-ci seront jouées sur 2 jours

afin que chacun d'entre vous apprécie pleinement le spectacle sans se tordre le cou, sans se lever...

> Dimanche 15 avril

LOTO

Pour tout renseignement, contacter Françoise Labigne

au 02 32 52 98 58

ou par courriel via www.port-mort.com.

**Le bureau du Comité des fêtes
vous attend toujours plus nombreux.**



Françoise Labigne

Une fin d'année bien remplie pour l'A.S.S.P.M. !



Depuis la rentrée de septembre l'A.S.S.P.M. a tenu le rythme d'une grande activité par mois.

- **4 septembre** : participation sur la place du village au premier Forum des associations pormortaises.
- **25 septembre** : opération « Nettoyage de la nature » sur les bords de la Seine et dans le haut de la commune (Croix de Bordeaux, route de Courcelles).
- **16 octobre** : balade d'automne en vallée de l'Epte pour fêter le 1100^e anniversaire de la naissance de la Normandie, avec visite du fort de Authevernes.



Alain Tréglès

- **3 novembre** : chantier sur la Butte de Châteauneuf pour poursuivre sa mise en valeur et sa réappropriation par les habitants du village.
- **12 décembre** : venue de Saint Nicolas avec tour en attelage tiré par deux ânes, friandises et... vin chaud !
Au total c'est plus d'une centaine de pormortais et pormortaises, jeunes et moins jeunes qui ont participé à ces rencontres destinées à favoriser des rapports humains conviviaux et fraternels.



Michel Letellier

L'A.S.S.P.M. n'a pas négligé pour autant son rôle de veille et de sauvegarde de la qualité de vie, de l'environnement et du patrimoine.

Elle a participé à de nombreuses réunions, celles des deux derniers mois :

- **16 novembre** : inauguration des nouveaux aménagements sur le barrage (écluses et passe à poisson)
- **17 novembre** : étude en Mairie du PPRT (Plan de Prévention

des Risques Technologiques) de l'usine Nufarm et formulation de remarques écrites

- **28 novembre** : participation à la Commission extra-municipale pour la remise en état de la Tour-Moulin de la Butte de Châteauneuf
- **30 novembre** : réunion à Évreux, au Conseil Général, sur Eureasso (plateforme informatique des associations du Département de l'Eure)
- **8 décembre** : présence et intervention lors de la réunion (à Pressagny l'Orgueilleux) organisée par l'Association de Défense contre l'Extension des Carrières (ADEC) pour présenter le nouveau projet de l'entreprise GSM, projet qui touchera probablement Port-Mort dans un avenir proche.
- **22 décembre** : participation à la réunion du CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) consacrée à l'examen des PPRT des usines Nufarm et Syngenta.
- **9 novembre / 21 novembre / 7 décembre** : Réunions du Bureau de l'A.S.S.P.M.

Les six membres actuels du Bureau pourront-ils continuer à assurer seuls une telle charge ? Il est grand temps d'envisager du renfort... Rejoignez-les lors de la prochaine Assemblée générale le 25 janvier prochain !

Prochain rendez-vous :

Samedi 25 février 2012, Maison du village.

• 13 h - 18 h :

Exposition « Crue de 1910 : la mémoire du risque »

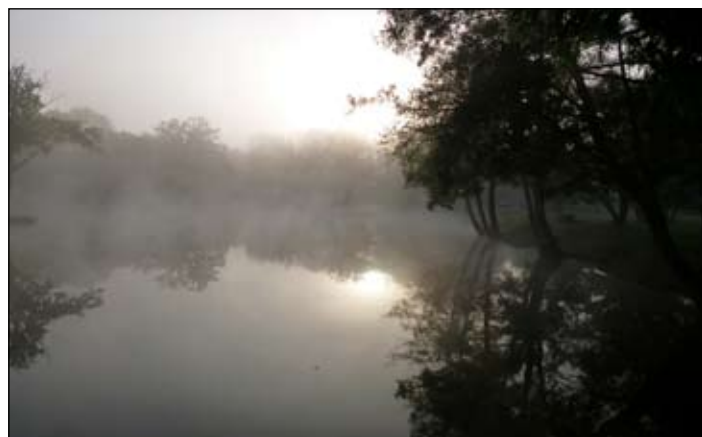
• 18 h 30 - 20 h :

Assemblée générale annuelle / élection du nouveau Bureau

« Crue de 1910 : la mémoire du risque »

APPEL AUX DOCUMENTS

Afin de compléter l'exposition sur la crue de la Seine en 1910, nous demandons à toute personne possédant des documents, des souvenirs, des informations sur la crue à Port-Mort, de bien vouloir prendre (rapidement) contact avec l'ASSPM 06 37 09 66 24 ou asspm-contact@orange.fr



Alain Tréglès



Approbation du compte-rendu en date du 7 septembre 2011

Quant à la vente du terrain, M^{me} Oldra demande que l'on précise que ce sujet avait été débattu lors d'un précédent conseil et qu'il n'y avait pas à revenir dessus. Il lui est précisé que cela a été mis à l'ordre du jour à la demande d'un conseiller.

Aucune autre observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Démission d'un conseiller et remplacement dans les commissions

M^{me} Alquier informe les conseillers municipaux de la démission de M^{me} Tanton en date du 25 septembre 2011. L'effectif du Conseil municipal passe donc de 14 conseillers à 13.

M^{me} Tanton était représentante du conseil au Centre Communal d'Action Sociale. Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la candidature de M^{me} Oldra.

À sa demande, M. Moreau est intégré dans la commission de l'urbanisme, pour remplacer la conseillère démissionnaire.

En ce qui concerne la commission communication, aucun conseiller n'a posé sa candidature. Il est cependant précisé que cette commission est ouverte à chacun et que les articles pour le bulletin municipal sont toujours les bienvenus.

Taxe d'aménagement pour l'urbanisme : instauration et taux

Il s'agit d'une réforme de la fiscalité de l'aménagement et de la construction. Cette taxe se substitue à la taxe locale d'équipement et à l'actuelle taxe départementale et simplifiera la compréhension de l'instauration des taxes. La taxe d'aménagement entrera en vigueur au 1^{er} mars 2012 et les conseils municipaux doivent délibérer avant le 30 novembre pour son instauration (de plein droit pour notre commune puisque nous possédons un document d'urbanisme). Il faut voter son principe valable pour 3 ans.

Le taux minimum, sans délibération, est de 1 %. Il est possible de le voter entre 1 % et 5 %. Les assiettes d'imposition se calculent sur une valeur unique fixée par m² à 660 € avec un abattement de 50 % pour les 100 premiers m². Cette surface comprend les surfaces de planchers intérieurs sous une hauteur de plafond supérieure à 1 mètre 80. Sur notre commune la taxe de la TLE était fixé à 3 %, ce taux appliqué à la nouvelle taxe ne devrait pas changer notablement le produit d'après les calculs effectués. Le taux est voté pour un an.

Pour prendre en compte les aménagements de réseaux et voirie dans certaines zones, il est possible de sectoriser la taxe (partie du territoire avec un taux plus élevé) ; ce qui pourra être étudié dans le cadre de la révision de notre plan d'occupation des sols en

PLU. Les différentes taxes et participations ne pourront plus se cumuler comme par le passé et il ne sera plus possible d'instaurer une participation pour voie et réseau.

Il est également possible de voter un abattement de 50 % au delà des 100 premiers m² pour la construction des résidences principales financées par un taux zéro (financement maintenant accessible à chacun puisqu'il n'y a plus de conditions de ressources).

Après avoir entendu ces explications, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % ;

- de ne pas appliquer d'exonération complémentaire aux exonérations de plein droit fixées par les textes de loi.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Cette délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption.

Échange de terrain : consorts Beuzeron

En concertation avec cette famille, il est décidé de céder une bande de terrain d'une largeur de 4 mètres pour desservir leur parcelle par un accès sur la rue des Loges. En échange une autre partie de terrain est cédée à la commune pour que l'espace vert de la rue des Loges puisse déboucher sur la sente entre le CR 4 et la Grande Rue.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des plans dont il connaissait déjà le principe, autorise M^{me} le maire ou un de ses adjoints à signer l'acte auprès du Notaire des Consorts Beuzeron, Maître JOUYET à Ecos.

SIEGE (Syndicat d'Électricité) : renforcement électrique & enfouissement de réseau Grande Rue

Notre commune a demandé le chiffrage d'un renforcement de réseau sur la Grande Rue (portion entre la rue de Seine et la rue de Falaise). L'estimation a été demandée avec un enfouissement des réseaux à savoir :

- renforcement électrique : 77 000 € H.T. x 20 % (part communale), soit 12 876,25 € H.T. ;
- ligne télécom : 16 000 € TTC x 60 % (part communale) + TVA SIEGE - non récupérable, soit 10 648,83 € ;
- éclairage public : 60 000 € H.T. x 40 % (part communale), soit 20 066,89 € H.T..

La dépense totale à prévoir en 2012 est donc de 43 591,97 €. Le Conseil municipal décide d'inscrire ces travaux à la programmation 2012.

Charte désherbage

Suite à la recherche en eau potable sur Port-Mort (vers la route de Cléry), un hydrogéologue a contacté la mairie pour proposer une charte quant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le périmètre de protection du captage d'eau ira jusqu'au parking de l'auberge (zone où l'on ne pourra pas traiter). À ce sujet, M. Lehalleur précise qu'il serait opportun de connaître la validation du périmètre rapproché et du périmètre éloigné de la protection du captage d'eau. Il demande également à ce que nous soyons en possession du rapport de l'hydrogéologue. M^{me} Alquier précise qu'un rapport préparatoire a été envoyé.

Le Conseil municipal prend connaissance des différentes modalités de la charte d'entretien des espaces publics. Un partenariat, mis en œuvre par l'Agence de l'Eau, le Département et le FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est proposé aux communes. Il s'agit d'une aide technique (formation du personnel, audit des pratiques de la commune, document technique et registre des interventions phytosanitaires...). Des actions de sensibilisation auprès des habitants pourront également être mises en place.

Cette charte s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la gestion communale des produits phytosanitaires puisque la commune utilise le moins possible ces produits chimiques et privilégie les techniques alternatives. L'agent d'entretien de la commune a d'ailleurs déjà suivi une formation dans ce sens.

Le Conseil municipal donne son accord pour que cette charte soit signée par M^{me} le Maire.

Convention avec Voie Navigable de France

VNF proposait jusqu'alors des locations des bords de seine que la commune entretient. Le Conseil municipal avait demandé à VNF de revoir ses conditions

VNF propose une convention d'usage temporaire non exclusif, à titre gratuit, concernant la partie des berges de Seine que la commune louait auparavant.

Cette convention a pour objet de les entretenir pour un usage de promenade des piétons.

Cette présente convention est consentie pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2010.

M^{me} le maire est chargée de signer ladite convention avec V.N.F.

Salle pour bibliothèque

Une association loi 1901 de Notre-Dame-de-l'Isle, dénommée « Les Petits Lutins » s'est constituée dans le but de créer une bibliothèque. Le bureau de cette association est à la recherche d'un local pour abriter cette activité (local dont ne dispose pas la commune de Notre-Dame-de-l'Isle). Une prospection a donc été lancée sur les communes avoisinantes, dont Port-Mort. M^{me} Alquier et M. Tréglos ont reçu ces personnes en leur précisant que ce point

serait vu en Conseil municipal, mais à la condition qu'ils acceptent un partenariat avec l'Association des Loisirs et que cette activité soit ouverte aux habitants de notre commune.

Si le Conseil municipal en est d'accord, M^{me} Alquier propose de mettre à disposition de cette activité l'ancienne salle de la garderie péri-scolaire (celle-ci étant maintenant située dans une classe maternelle).

La gestion de l'entretien des locaux est évoquée et il est précisé, qu'au même titre que la bibliothèque, il revient aux bénévoles encadrant cette activité d'assurer le ménage des locaux. Cette salle est prêtée en l'état sans les aménagements nécessaires à la ludothèque, ceux-ci étant à charge de l'association. Les heures d'ouverture de la ludothèque seraient le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 45 à 18 h 45.

Le Conseil municipal est d'accord sur ce principe par le biais d'une convention pour une année entre la Commune, l'Association des Loisirs de Port-Mort et l'Association des Petits Lutins. M^{me} Alquier ou M. Tréglos sont chargés de signer ladite convention.

Achat en investissement

• Jardinières

Le Conseil municipal donne son accord pour l'achat de 6 jardinières avec fixations et réserves d'eau, qui seront installées sur la barrière entre la Départementale et le parking de l'école, pour un prix unitaire par jardinière de 150 € H.T., soit une dépense totale H.T. de 900 €, à prévoir en investissement sur le compte achat de matériel.

• Extincteurs

Les nouvelles normes de sécurité imposent des extincteurs conçus pour éteindre également un feu de friteuse ou de graisse dans les cuisines collectives. Pour satisfaire à la réglementation et pour optimiser la sécurité, le Conseil municipal donne son accord pour que soient achetés deux extincteurs (un pour la cuisine du restaurant scolaire, l'autre pour la cuisine de la maison de village). Le montant de cette dépense s'élevant à 386,31 € TTC sera acquitté en investissement sur le compte 2188.

Panneau d'affichage numérique

Cet achat a été prévu initialement au budget primitif 2011. La société Centaure nous a proposé un devis.

D'autres prix, pour des modèles similaires, ont été demandés. Après avoir examiné les différents panneaux numériques, le Conseil municipal a décidé de retenir l'achat d'un panneau auprès de la société Centaure Systems pour un montant de 8 625 € H.T. plus une installation « clés en mains » de 1 450 € H.T..

Ce panneau va être commandé dès maintenant pour être opérationnel dès que possible.

Enquête publique – Société Pipelife

M. Chomienne s'est rendu en mairie de Gaillon afin de consulter cette enquête ouverte depuis lundi dernier et qui se ter-

minera le 18 novembre. Cette société est spécialisée dans la fabrication des tubes en PVC. Il s'agit d'une mise aux normes qui nécessite une enquête publique.

Le commissaire enquêteur a relevé un souci quant au recyclage des eaux industrielles qui vont directement à la station d'épuration. A titre d'exemple, 78 000 m³ ont été traités en 2010. Il a également été relevé une dangerosité en cas d'incendie. Les eaux d'extinction du feu et les fumées dégagées seraient très polluantes et aucune retenue n'est prévue.

Le Conseil municipal demande à ce que ces remarques figurent à l'enquête publique et décide de faire parvenir cet extrait de délibération au commissaire enquêteur.

Rapport annuel du Sygom

Le Conseil municipal en prend connaissance au travers d'un résumé effectué par M. Chomienne. Il souligne tout d'abord le changement de siège social du Syndicat qui est maintenant rue Lavoisier, dans les locaux de la C.C.A.E..

L'année 2010 a vu une diminution des tonnages tant au niveau de la collecte des ordures ménagères que du tri sélectif. Ce syndicat dessert 97 000 habitants et 70 900 tonnes ont été collectées en 2010 (ordures ménagères, tri sélectif, activité des Déchetteries), soit 730 kg par an et par habitant. Le taux de la taxe n'a pas bougé depuis quatre ans. La section investissement comprend principalement les programmes de remise aux normes des déchèteries.

■ QUESTIONS DIVERSES

Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.)

Une loi de finances adoptée par le Parlement a décidé de réduire le taux de cotisation au centre de formation professionnelle qui passera à compter du 1^{er} janvier 2012 de 1 % à 0,9 %. Cette décision amputera fortement les ressources de cet organisme de formation au détriment des plans de formations des agents dans les collectivités territoriales. Tous les ans, les agents de notre commune bénéficient de module de formation dont il convient de souligner la qualité. En conséquence le Conseil municipal demande au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux et que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle des agents.

Exercice évacuation incendie à l'école

Cet exercice a eu lieu la même matinée que la formation à la manipulation des extincteurs pour le personnel communal.

Un point a été fait sur le déroulement de l'évacuation des locaux scolaires par les enfants. Cet exercice inopiné s'est bien déroulé, les enfants ont été évacués dans les

temps impartis. Un point reste à préciser sur le lieu de rassemblement. Celui-ci est situé dans la cour de l'école, alors que les élèves de primaire empruntant les issues de secours donnant sur l'allée menant à la maternelle restent sur cette allée. Celle-ci étant un mode d'accès des pompiers, il a été demandé à ce que les élèves soient tous rassemblés dans la cour. Confirmation de ce point sera demandé aux services de secours et incendie du département.

Syndicat Intercommunal de Construction des Équipements Sportifs

À la demande de M. Argentin, délégué, M^{me} Alquier donne lecture d'un courrier du président du SIGES qui s'insurge contre une dissolution éventuelle de son syndicat ainsi qu'en a délibéré le Conseil municipal de Vernon et qui demandait à ce que cette information soit portée en conseil, puisque notre commune adhère de ce syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Blandine OLDRA, Marie-Claire POEZEVARA, Valérie TANTON, Alain TRÉGLOS.

Absents : Gérard MOREAU, pouvoir donné à Mme POEZEVARA, Philippe PLÉ, Bruno ARGENTIN, Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER



Nouveaux horaires

À partir du 1^{er} janvier 2012, les horaires d'accueil du public à la CCAE sont modifiés comme suit pour répondre à la demande des usagers:

Lundi - Mardi - Mercredi

8 h 45 - 12 h 30

13 h 45 - 17 h 30

Jeudi

8 h 45 - 12 h 30

13 h 45 - 18 h 30

Vendredi

8 h 45 - 12 h 30

13 h 45 - 16 h 30



CONSEIL du 24.09.11

Approbation du compte rendu de conseil du 19 octobre 2011

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Convention plans ERDF pour élaboration du Plan Local d'Urbanisme

M^{me} le maire informe le Conseil municipal de la convention à passer entre la commune et ERDF concernant l'assistance des services ERDF dans le cadre du projet d'élaboration du P.L.U..

La commune doit produire et communiquer les plans du réseau électrique basse tension sur la commune avec la puissance des transformateurs et leur capacité résiduelle au Cabinet Eurotop en charge de l'élaboration de notre P.L.U..

Le Conseil municipal autorise M^{me} Alquier à signer la convention et décide de prendre en charge les frais de production de plans pour un montant de 656,61 € HT.

Planches cadastrales vectorisées pour le P.L.U.

Le cabinet Eurotop nous a demandé des planches cadastrales vectorisées en nous indiquant qu'il nous était possible de les demander au Conseil général. Celui-ci ne les délivre plus et nous renvoie vers l'IGN. Ces données sont diffusées à un coût marginal de reproduction pour les collectivités locales sous réserve d'une utilisation stricte par celles-ci.

Le Conseil municipal donne son accord à M^{me} Alquier pour signer tout document nécessaire à l'obtention de ces données vectorisées.

Ligne téléphonique GSM : Panneau lumineux numérique

Les informations qui défilent sur ce panneau seront pilotées par Internet ; ce qui nécessite la mise en place d'une liaison GSM pour pouvoir programmer les messages.

La Société Centaure Systems propose la signature d'un contrat entre elle-même et la commune pour souscrire l'abonnement de la ligne GSM, dont le coût s'élève à 35,76 € TTC par mois.

Le Conseil municipal en accepte le principe et charge M^{me} Alquier ou M. Lordi de signer ledit contrat.

M. Lordi indique que le panneau sera mis en place le 9 décembre prochain en début de matinée et qu'une séance de formation à la programmation sera dispensée ce même jour à 10 h 30. Un membre de chaque association pourra y participer. Ces dernières disposeront d'une code et les pages qui défilent sur le panneau seront préalablement validées par la municipalité.

2^e tranche de travaux rue de Chateaufort

La commune a bénéficié d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la 1^{ère} tranche de travaux de réfection de cette voirie, lesquels ont été effectués cet automne.

Pour la 2^e tranche de ces travaux de voirie, le Conseil municipal en demande l'inscription auprès de la Communauté de Communes des Andelys au titre de la programmation de l'année 2013.

Le Conseil municipal demande également à la C.C.A.E. de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour aider au financement de ces travaux routiers, si ceux-ci entrent dans les critères d'attribution.

Point sur la « Maison pour Tous » : convention avec l'architecte

M^{me} Alquier, MM. Tréglos et Lordi ont rencontré les architectes de l'Atelier de l'Andelle (successeur de M. Christian LEROUX, concepteur du bâtiment à agrandir).

La mairie a demandé de réduire le chiffrage des travaux de façon à ce qu'ils cadrent dans une enveloppe budgétaire accessible aux finances communales. Le montant total de cette réalisation (honoraires d'architecte, coordonnateur de travaux, études et diagnostic préalables inclus) est estimé à : 325 538 € TTC.

Le Conseil municipal autorise et mandate M^{me} Alquier pour signer la convention avec l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Certains conseillers proposent de demander le chiffrage d'une option pour un coin cuisine permettant le réchauffage des plats ; ce qui permettrait d'utiliser cette nouvelle structure également pour des repas éventuels et ainsi l'ouvrir à la location pour les Pormortais, s'il y en a la demande.

Appels d'offres : parking, plateau sportif, trottoirs Grande Rue

La commission d'ouverture des plis des appels d'offres s'est réunie lundi 21 et mardi 22 novembre afin d'examiner les soumissions.

• Lot n° 1 : revêtement de sol du plateau multi-sports, parking et aménagement de trottoirs sur la Grande Rue

Cinq entreprises ont déposé un dossier. L'entreprise la mieux disante qui a été sélectionnée par la commission d'ouverture des plis est l'entreprise Gagneraud à Vernon, dont le montant de la prestation s'élève à 79 261,32 € TTC.

• Lot n° 2 : équipement du plateau multi-sports

Sur les 7 entreprises ayant soumissionné à cet appel d'offres, deux ont été éliminées en raison des descriptifs qui ne correspondaient pas aux critères du cahier des charges. Pour les cinq entreprises restantes, la fourchette de prix se situait entre 26 438 et 30 709 € HT

La société Husson a été retenue en raison

des différents critères de qualité. Le montant de son offre s'élève à 26 438,90 € HT, soit 31 620,92 TTC..

• Lot n° 3 : piste de skateboard

Le dépouillement des offres (entre 13 603 et 18 634 € HT) dépasse largement le montant de l'enveloppe budgétaire allouée initialement, soit 6 000 €. De ce fait, ce lot a été déclaré infructueux.

• Lot n° 4 : clôture

Deux entreprises ont déposé une offre, soit 3 910,24 € et 6 320,77 € HT. La SA Multiclo a été attributaire de ce lot dont le montant de la prestation s'élève à 4 676,65 € TTC.

Le portillon prévu pour l'accès à cet équipement permettra le passage des fauteuils pour personnes à mobilité réduite mais filtrera le passage des deux roues.

Le Conseil municipal, après avoir examiné ces offres, autorise M^{me} Alquier à passer les marchés avec les trois entreprises retenues. Cependant, le montant de ces trois lots dépassent les crédits budgétaires inscrits au programme de l'aménagement du plateau multi-sports. Il convient donc de prévoir un virement de crédit au point budgétaire qui va suivre.

De ce fait, il est décidé de ne pas donner suite à l'aménagement d'une piste de skateboard pour l'instant.

Point budgétaire et décisions modificatives

• **Fonctionnement** : la somme de 2 700 € est portée en dépense au compte 6411 (rémunération du personnel, et en recette au compte 6419 (remboursement frais de personnel).

• **Investissement** : Voir **tableau #1** page 12.

Pour faire face à ces projets d'investissement, il a été précédemment décidé, la commune étant peu endettée, de souscrire l'emprunt d'un montant de 173 350 € prévu au budget 2011. Au vu des conjonctures actuelles, M^{me} Alquier propose qu'il soit réalisé dès maintenant sans attendre le courant de l'année 2012. Tous les conseillers sont d'accord sur ce principe.

USEP : qdhésion 2011/2012, activités sportives à l'école

Pour cette année scolaire, les enseignants ont reconduit l'adhésion à l'Usep qui permet aux enfants de pratiquer des disciplines sportives et de participer à des rencontres.

Cette année le montant de l'adhésion s'élève à 559,92 €, pour 82 enfants et quatre adultes.

Le Conseil municipal accepte le paiement de cette facture.

Travaux Vieille Tour : 1^{ère} tranche

Le Conseil Régional prévoit un développement touristique dans l'axe des Andelys, Gaillon et Giverny. Sur le site de la vieille tour était construit un château fort de la même époque que le Château Gaillard. Hormis la tour, des parties de ces anciens vestiges existent toujours et le site de la Vieille Tour pourrait s'inscrire dans ce circuit.

De façon à conserver la Vieille Tour dans son état actuel, M. Lordi a sollicité un devis auprès d'une entreprise de maçonnerie.

Dès maintenant, le Conseil municipal décide de faire effectuer les travaux de consolidation urgents (programmés au printemps prochain) et accepte une partie du devis pour un montant de travaux de 4 162,26 € TTC. Pour éviter l'éboulement de la tour, MM. Tréglos et Lordi ont consolidé les linteaux avec des bastings, dans l'attente des travaux de réfection.

Pour la suite des travaux, le Conseil municipal présentera un dossier de demande de subvention et sollicitera l'appel aux dons et l'aide de la Fondation du Patrimoine.

Avis sur le P.P.I. : usine Nufarm

Le Plan de Première Intervention de l'Usine Nufarm est actuellement mis à disposition du public, jusqu'au 2 décembre 2011. Ce document sera annexé au plan Orsec. Les activités principales du site sont la synthèse et le conditionnement de produits phytosanitaires, herbicides... Cependant les activités de ce site ont fortement diminué depuis fin 2009. Plusieurs scénarii d'accidents, notamment les plus toxiques et les risques liés aux explosions, ont été étudiés et les rayons des dangers potentiels fixés. Le rayon de danger est de 726 mètres. Pour Port-Mort, le secteur concerné est le site des Voies Navigables de France (comprenant trois habitations) et une partie de la rue de la Roque (une seule habitation est pour partie dans cette zone). Les habitants concernés par cette zone devront se confiner en cas d'alerte.

Le Conseil municipal porte plusieurs observations sur le projet :

• **Chapitre III – 1.2** : le nombre d'habitations dans la zone est erroné. Il y a trois habitations (deux sont habitées actuellement) dans les bâtiments de la Navigation de la Seine (6 personnes).

Rue de la Roque : une habitation avec 2 personnes ; ce qui porte à huit le nombre total de personnes.

D'autres habitants de la rue de la Roque n'habitent pas dans le périmètre, mais pour

sortir de chez eux, ils doivent traverser la zone. Le Conseil municipal demande à ce qu'ils soient inscrits dans la liste d'automate d'appel.

• **Chapitre III – 1.3** : le hangar équestre appartient à un particulier. Il ne s'agit pas d'une activité agricole.

• **Chapitre III – 1.4** : le parcours du GR 2 est erroné sur le chemin de halage. Quel sera le moyen d'alerte pour les promeneurs (panneaux de signalisation...) et qui en assumera le coût ?

Repas cantine pour le personnel communal

Notre agent d'entretien demande l'autorisation de déjeuner au restaurant scolaire, son temps de pose ne lui permettant pas de rentrer chez lui. Le Conseil municipal en donne son accord et fixe le tarif des repas au prix de revient payé au traiteur.

Encaissement chèque de caution : location de la Maison de Village

Il s'agit d'une location qui n'avait pas été réglée depuis le mois d'octobre, malgré nos relances. Ce règlement vient de parvenir en mairie. De ce fait, il n'est plus nécessaire d'utiliser la caution.

D'autre part, lors de l'élaboration du règlement de la mise à disposition de village, il avait été décidé de porter la caution à 1 000 € à la place de 800 €, mais cela n'avait pas été porté dans la délibération fixant le tarif des locations. Le Conseil municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Remboursement de frais

Le Comité des Fêtes et la mairie organisent une vente de saucisses/frites et buvette le samedi 3 décembre prochain, dont les bénéfices seront versés au Téléthon.

Un membre du comité des fêtes a acheté directement les frites. Le Conseil municipal décide de prendre en charge le montant de la facture qui s'élève à 38,50 € et de rembourser ces frais.

Travaux virage sur D313 vers les Andelys, suite...



Les travaux dans le virage à la sortie du village vers les Andelys ne seront malheureusement pas terminés pour la fin de l'année.

Le Conseil général n'a pas pu programmer les interventions nécessaires, et de ce fait, les enrobés réalisés au droit des bordures ont été réalisés à la main, faute de machine, et les bandes rugueuses sont toujours là.

Les enrobés seront repris en 2012 au moment où l'enlèvement des bandes rugueuses sera programmé quand la raboteuse sera disponible.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Blandine OLDRA, Alain TRÉGLOS.

Absents : Gilles AULOY (pouvoir donné à M. TRÉGLOS), Marie-Claire POEZEVARA (pouvoir donné à M^{me} OLDRA), Gérard MOREAU (pouvoir donné à M. LORDI), Philippe PLÉ (qui avait donné pouvoir à M^{me} OLDRA - pouvoir limité à un seul par conseiller), Bruno ARGENTIN, Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER

TABLEAU #1	Étape budgétaire : DÉCISION MODIFICATIVE N° 5				
Article/Chap.	Désignation	F/I	Section	Proposé	Voté
1341/13	Subvention maison pour tous	Invest	Recettes	-5 264 €	-5 264 €
2151	Réfection trottoir	Investi	Dépenses	11 600 €	11 600 €
2188	Panneau d'affichage génie civil	Invest	Dépenses	-1 500 €	-1 500 €
20415	Réfection bordurage voirie	Invest	Dépenses	-2 300 €	-2 300 €
10251	Participation ALPM	Invest	Recettes	-5 000 €	-5 000 €
34-2313	Eclairage extérieur sur lampadaire	Invest	Dépenses	-4 800 €	-4 800 €
34-2188	Piste skate board	Invest	Dépenses	-6 000 €	-6 000 €
34-2188	Aménagement terrain	Invest	Dépenses	12 000 €	12 000 €
2151	Aménagement parking	Invest	Dépenses	7 000 €	7 000 €
2313	Travaux bâtiments	Invest	Dépenses	1 500 €	1 500 €
2188	Matériels et outillage	Invest	Dépenses	-1 750 €	-1 750 €
28	Aménagement terrain	Invest	Dépenses	-9 700 €	-9 700 €
	Virement de la section fonctionnement	Invest	DRecettes	6 250 €	6 250 €
	TOTAL SÉLECTION		Dépenses	6 250 €	6 250 €
			Recettes	6 250 €	6 250 €



CONSEIL du 07.12.11

Approbation du compte-rendu de conseil du 24 novembre 2011

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Vente terrain rue des Loges : opération d'ordre

Il convient de passer des opérations comptables pour enregistrer la vente de ce terrain. La perception doit nous fournir les numéros de compte à mouvementer. Par avance le conseil municipal accepte les virements de crédit qui pourraient être nécessaires à cette opération d'ordre.

Avant-projet détaillé : « Maison pour tous »

L'agrandissement proposé de la structure école maternelle/ cantine est de 203 m² et le coût est estimé à 1 212 € HT le m², y compris le chiffrage de l'option cuisine de 11 000 € HT.

Avec les VRD (petits accès et assainissement), sans l'option cuisine, le chiffrage est évalué à 283 100 € HT, auquel il convient d'ajouter, si tel est le choix, 11 000 € HT pour la cuisine, plus 9 000 € pour les équipements de celle-ci.

À l'unanimité, le conseil municipal estime qu'il serait dommage de concevoir la « Maison pour tous » sans un endroit pour pouvoir réchauffer des plats (à l'exclusion de pouvoir cuisiner entièrement un repas en raison des normes d'équipement et de dimension). L'option cuisine est donc retenue, ce qui permettra la location de cette salle.

Après avoir examiné les plans proposés, les conseillers municipaux décident de changer certains aménagements intérieurs, à savoir :

- déplacement de la cloison mobile ;
- endroits et aménagements initialement prévus pour les placards ;
- dimension de la cuisine et fenêtre.

M^{me} Alquier et M. Lordi doivent rencontrer les architectes pour finaliser le projet dans ce sens.

• Financement

Lors du précédent conseil, il avait été décidé de finaliser le prêt nécessaire à cette réalisation dès maintenant.

M^{me} Alquier a contacté la Caisse Régionale du Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations, prêteurs pour les collectivités locales.

Le Crédit Agricole a épuisé son enveloppe de prêt pour la fin de l'année 2011 et la C.D.C. a indiqué qu'une collectivité locale ne peut obtenir un prêt que si les travaux sont engagés. Il convient donc d'avoir concrétisé l'appel d'offre et commencé les travaux pour obtenir un prêt.

Les conseillers municipaux ne comprennent pas les modalités d'un tel accord de prêt. Comment une collectivité locale peut-elle engager des travaux sans avoir la certitude de son financement ? Que se passe-t-il si le

prêt n'est pas accordé alors que la dépense est engagée ?

Les dossiers de demande de prêt seront donc montés et présentés auprès des banques dans le courant du premier trimestre 2012, au moment de lancer l'appel d'offres. Au taux d'emprunt actuel, M. Lordi a simulé les annuités pour un emprunt que l'on peut souscrire entre 8 ans et 15 ans. Pour 10 000 € emprunté, le taux varierait entre 4,23 % (emprunt sur 8 ans) et 4,51 % (emprunt sur 15 ans). L'annuité pour 10 000 € serait compris dans une fourchette entre 1 476 € et 919 €.

Il est précisé qu'à ce jour la commune est peu endettée, que l'emprunt concernant la rénovation du logement arrive à échéance en 2015 et que celui de la rénovation du presbytère en mairie se termine en 2014.

Remboursement sapin de Noël

M. Lordi communique la facture d'achat d'un sapin Nordmann de 2,5 m pour un montant de 65 € ; lequel vient d'être installé à la Maison de Village pour les fêtes de fin d'année. Le Conseil municipal accepte de rembourser ces frais à M. Lordi, le fournisseur ne prenant pas de commande avec mandat administratif.

Modification régime indemnitaire : fonctionnaire de catégorie A

Un nouveau régime indemnitaire avec un effet de mise en place à compter du 1^{er} janvier 2011 a été établi pour les attachés territoriaux et secrétaires de mairie ; ce qui explique ce point porté à l'ordre du jour.

Cependant le régime en vigueur peut continuer à s'appliquer dans une collectivité tant qu'une délibération pour le modifier n'est pas instaurée. Le Conseil municipal décide de laisser celui-ci inchangé.

Augmentation de la régie d'avance

Celle-ci a été instituée, notamment pour l'achat des timbres poste et pour les petits achats sans mandat administratif. Compte tenu de l'augmentation du coût de l'affranchissement et des prévisions de courriers pour l'année à venir, le conseil municipal décide de porter le montant de la régie d'avance à 500 €, au lieu des 400 € prévu initialement.

■ QUESTIONS DIVERSES

Remboursement trop versé

Suite à une erreur d'enseigne de magasin, une facture d'un montant de 27,81 € a été payée indûment au magasin Intermarché à Aubevoye. Le Conseil Municipal accepte l'encaissement du remboursement d'un même montant.

Téléthon

Une vente de saucisses/ frites, chouquettes et de vin chaud (confectionné par M^{me} Alquier) a été organisée le samedi 3 décembre par le Comité des Fêtes et la mairie. Le bénéfice d'un montant de 434 € a été reversé au Téléthon.

Le Conseil municipal tient à remercier la boucherie de Port-Mort qui a offert les saucisses et la boulangerie de Port-Mort qui a offert les chouquettes. Le Comité des Fêtes a également offert une partie des frites. Une manifestation pour le Téléthon, espérons le, sera renouvelée l'an prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 45.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TRÉGLOS.

Absents : Blandine OLDRA (excusée), Bruno ARGENTIN, Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER

Téléthon

Malgré le temps pluvieux (voir même très pluvieux), les Pormortais ont répondu nombreux à la **manifestation organisée par la mairie et le soutien très actif du Comité des Fêtes.**

Frites, saucisses - offertes par la Boucherie Regnault, chouquettes - offertes par la « La Baguette Magique », vin chaud, jus de fruit, café, tout a disparu... moyennant bien sûr une participation au profit de la recherche.

La recette de cette journée organisée au pied levé est de 434 €, somme remise dès samedi soir à l'AFM.

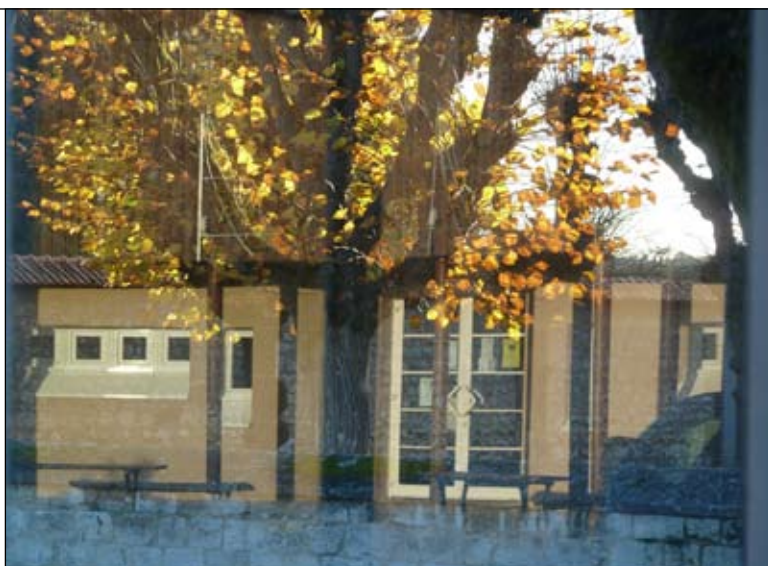
Merci aux participants !

L'an prochain nous essaierons de faire mieux (OPTA : on peut toujours améliorer). La recherche avance pour nos jeunes malades, et nous, nous ne pouvons pas reculer.

À l'an prochain...

PHOTO MYSTÈRE

D'où cette photo de la Maison de village, sans trucage aucun, a-t-elle été prise le mercredi 14 décembre à 16 h 50 ?



Alain Clerfeuille

SUDOKU'S 21 par Sudoku Infini® Mindscape®

6	4	3			2			5
					1	2		6
1			6		7		9	
4		5		7				
8				1		4	2	9
	2		8	6				7
2		4			8	7		
9				4	5			2
		1		2		9		8

① Facile 9 min.

		5		7				
	4				2	5		1
1							9	4
5		3		1		9		8
							3	
4				3	8	6		5
				6		2	1	
		4	1			7		9
8					9			

② Normal 12 min.

		7						6
			6	1	9			
6						2		
			7	2	4			
		8						9
4						1		2
5			1	4	2	7		3
	4		8		3			2
	1		9		6			8

③ Difficile 18 min.



Le club de tarot

vous propose d'animer vos dimanches après-midi

Venez participer à des petits tournois en toute convivialité. Tournois réservés au Pormortais, aux membres du club de tarot, et bien sur, à vos amis.

Mise de 5 € par participant.

Inscriptions intégralement reversées au 2 premiers.

Les dimanches réservés pour 2012 sont les suivants :

Dimanche 22 janvier

Dimanche 26 février

Dimanche 1^{er} avril

Dimanche 6 mai

Dimanche 3 juin

Attention toutefois : je me suis engagée à laisser la priorité à la location de la salle aux particuliers, n'hésitez donc pas à vous renseigner quelques jours avant pour confirmation de la date.

Rendez-vous à 13 h 30

Christine : 06 61 46 35 26

ALE Activités régulières

- ÉCHECS le lundi de 18 h à 19 h 30
- JONGLAGE le mardi à 20 h 00
- TAROT le Jeudi à 20 h 30
- TENNIS DE TABLE le vendredi de 20 h 00 à 21 h 00 pour les enfants et de 21 h 00 à 22 h 30 pour les adultes
- BIBLIOTHÈQUE le samedi de 10 h 00 à 12 h 00
- GYMNASTIQUE ENFANTS
le mercredi de 10 h 15 à 11 h 00 pour les enfants de maternelle et de 11 h 00 à 12 h 00 pour les enfants du primaire
- GYMNASTIQUE ADULTES
le lundi de 20 h 00 à 21 h 00 et le mercredi de 19 h 30 à 20 h 30
- STEP le mercredi de 20 h 30 à 21 h 30
- GYMNASTIQUE SENIORS
le mardi de 9 h 30 à 10 h 30 et le jeudi de 17 h à 18 h
- TENNIS
- DANSE ENFANTS le mardi de 17 h 30 à 19 h
- RELAXATION SOPHROLOGIE le vendredi de 18 h à 19 h 30
- LUDOTHÈQUE
le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 45 à 18 h 45

SOLUTIONS JEUX 54

MOTS FLÉCHÉS 29

P	D	R	C	V	R	P							
L	A	E	X	T	I	R	P	E	R	A	A	N	
T	U	F	L	U	O	R	I	N	N	E			
V	A	O	N	C	U	M	U	L	U	S			
R	A	Z	B	R	I	D	E	S	L	U	T		
G	A	L	O	P	A	F	R	E	T	L	U		
F	I	N	A	N	C	I	E	R	E	M	E	N	T
D	E	B	A	U	C	H	E	R	N	E	O	U	
I	O	R	O	S	L	U							
I	L	A	C	C	U	B	R	I	Q	U	A	T	
E	M	I	R	A	M	E	L	U	C	I	E		
E	M	I	L	I	O	N	C	A	S	E	S	E	

MOTS FLÉCHÉS 30 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

PRÉSIDENT EN 1939		LARGEUR ENTRE DEUX LISIÈRES		DU SUD		ZIRCONIUM		INCONTES-TABLE		LOMBRIC		ORDINAIRE		6 ^{ÈME} DE GAMME
RÈGLE				PARSEMER		PINGRE		COULE EN ITALIE				FILS ASSEMBLÉS		
		D'ACCÈS DIFFICILE								TABLE AU MARCHÉ				
										RÉVOLUTION				
AVALÉ			ABRITE L'HOMME DE BARRE		RAQUETTE DE CRICKET		INSTRUMENT À VENT							
FOND À 1064°C							PROCÉDÉS							
		GARNIT DE TUBES						LA RUMEUR				SOCIÉTÉ		JEU D'ADRESSE
		APPARU										OUVRIER QUALIFIÉ		
N'A QU'UN PETIT								MAINTIEN LE MÂT		CAPITALE DE LA NORVÈGE				
AIDES À LA MÉMOIRE										RÉPÉTA				
CONTENUE DANS UN NOYAU	VIEILLE AMIE...	HORS LIMITES				VERTICA-LEMENT IMPORTANT					TANTALE		SEMBLABLE	
						À POIL !				LIE		TELLURE		
						SOLEIL						PILOTE UN AVION		
GRAND CONIFÈRE D'ASIE ET D'AFRIQUE		INFINITIF			IDENTIFIANT DE COMPTE			COMPOSA LE BOLÉRO						
		DEGRÉ						ENCORE !						
					GOLFE EN MER ROUGE						DANS L'ARÈNE			
					POSSESSIF						PRONOM			
ON Y DÉPOSE SON VOTE	MÉLODIES					D'UNE SEULE COULEUR				PRONOM PERSONNEL MASCULIN			TERA	
					IL BRAIT			COMME CERTAINES ADDITIONS...						

SUDOKU 520

2	1	8	4	9	5	3	7	6
5	4	3	7	1	6	8	2	9
9	7	6	8	3	2	5	4	1
1	9	2	3	5	7	6	8	4
8	3	5	6	4	9	7	1	2
4	6	7	2	8	1	9	5	3
3	2	1	5	6	8	4	9	7
6	5	9	1	7	4	2	3	8
7	8	4	9	2	3	1	6	5

3	6	4	1	8	7	9	2	5
1	8	5	4	9	2	3	6	7
9	7	2	5	3	6	1	4	8
2	5	3	8	7	9	4	1	6
7	1	6	3	5	4	2	8	9
4	9	8	6	2	1	5	7	3
8	3	1	7	4	5	6	9	2
6	2	7	9	1	3	8	5	4
5	4	9	2	6	8	7	3	1

7	6	5	9	4	3	1	8	2
1	9	3	8	6	2	4	5	7
4	8	2	1	5	7	9	3	6
9	5	7	6	3	1	8	2	4
3	4	6	7	2	8	5	1	9
8	2	1	4	9	5	6	7	3
2	3	9	5	1	6	7	4	8
6	1	8	3	7	4	2	9	5
5	7	4	2	8	9	3	6	1

Info Bruits

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du LUNDI au VENDREDI de 8 h 30 à 19 h 30

POUR LES PARTICULIERS, coupure de 12 h à 14 h

SAMEDI de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 10 h à 12 h

Feux

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit du 15 mars au 15 octobre.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS est interdit toute l'année.

CONSEIL MUNICIPAL Maire Guillemette ALQUIER 1^{er} adjoint Christian LORDI 2^e adjoint Annie DEVOUGE-BOYER 3^e adjoint Gilles AULOY 4^e adjoint Alain TRÉGLOS Conseillers Bruno ARGENTIN Christian CHOMIENNE Emanuelle LEBLANC François LEHALLEUR Gérard MOREAU Blandine OLDRA Philippe PLÉ Marie-Claire POEZZEVERA

MENTIONS LÉGALES Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication Guillemette ALQUIER Directeur de Rédaction Christian LORDI Vice-président du Comité Consultatif Communication Alain CLERFEUILLE 02 32 77 47 30 Membres du Comité Consultatif Christian CHOMIENNE Bernard CIRET Jean-Paul CROIZÉ Maquette Christian LORDI - Alain CLERFEUILLE Parution Trimestrielle Tirage : ~500 exemplaires Dépôt légal Janvier 2012 Internet : www.port-mort.com Courriel : journal@port-mort.com

Bonne année 2012 !
la rédac'

ADMINISTRATIF

Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI
87, Grande rue 27940 PORT-MORT
tél./fax : 02 32 52 61 46
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com
• Horaires d'ouverture :
Lundi : 18h00 - 19h00
Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00
Samedi : 09h00 - 12h00

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57
courriel : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr
• Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

ARTISANS

Aménagements-rénovation-pose de Placo*

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations
22, rue de Seine
tél./fax : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54
mob. : 06 83 12 32 92
courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Maçonnerie-Couverture

Patrick PIORKOWSKI • 6, rue Haguerite
tél. : 02 32 52 61 34 • mob. : 06 08 26 95 71

Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57

Peinture-Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande rue
tél. : 02 32 52 62 15

Peinture-Ravalement-Sols

SARL G.M.C. (GAOUDI) • 7, rue de Pressagny
tél. : 02 32 52 89 56 • fax. : 02 32 21 00 53
mob. : 06 10 89 17 67
courriel : sarl-gmc@orange.fr

Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue
tél. : 02 32 52 63 30

Portails automatiques

M.Mansouri Cimes Ascenseurs
26, rue de Pressagny
mob. : 06 72 69 14 91

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine
tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

ASSOCIATIONS

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

Association de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71
courriel : contact@alpm.fr

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86
courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

Comité des Fêtes

Françoise LABIGNE
tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95
courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)
mob. : 06 12 43 27 55

COMMERCES

Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Sylvain & Samuelle REGNAULT
83, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 15h00-20h00
Du 1^{er} octobre au 31 mars : fermeture à 19h00
Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Lundi

Boulangerie-Pâtisserie

La Baguette Magique
Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue
tél. : 02 32 52 38 40
du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-20h00
Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-20h00
Dimanche : 7h30-13h00
Fermé le Lundi

Café-Tabac-Presse-Loto-Relais Poste

Café de la Mairie
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue
tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00

Samedi : 8h00-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

Pizzaïolo ambulancier [Le JEUDI à partir de 17h30]

J'LOO PIZZA • Parking de l'école
mob. : 06 12 69 41 43

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr
Internet : www.godignon.com

INDUSTRIE

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
courriel : allangum@allandetrobert.fr
Internet : www.allandetrobert.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER
tél. : 02 32 52 58 72
Cabinet : 81, Grande rue
• sur rendez-vous uniquement.

RESTAURANT

L'Auberge des Pêcheurs (*** Michelin*)

Olivier et Stéphanie BICOT
122, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

SERVICES

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYER • 32, rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76

Chambre d'hôtes

Gérard TILLET • 11, rue de Loges
tél. : 02 32 52 71 15

Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.

- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, s'adresser au :

- Secrétariat de mairie mairie@port-mort.com

- Vice-président du comité consultatif communication :

Alain Clerfeuille journal@port-mort.com

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV
mob. : 06 23 45 03 44

Cours de Français & Langues étrangères

Elsa CIEUX • 79, Grande rue
tél. : 02 32 52 62 15 • mob. : 06 60 82 73 70
courriel : elsacieux@orange.fr

Courses & Transports urgents (marchandises)

Thierry DERLON • 95, Grande rue
tél./fax. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 88 47 02 36
courriel : thierry.derlon@orange.fr

Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

Graphiste

Valérie TANTON
courriel : jonas11@wanadoo.fr

Internet - Développement de sites

Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28

courriel : aclerfeuille@pixelografy.com

Internet : www.pixelografy.com

Locations meublées Paris, Port-Mort

Françoise CHAMPAGNE • 3 rue de la Vieille Tour
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11

courriel : francoise.champagne@orange.fr

Internet : www.location-paris-normandie.com

Location touristique (agrée *cléVacances*)

Odette COLOMBINI • 6, rue des Ormetteaux
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

Paysagiste, multiservices

Benoît QUÉNANVILLE • 16, rue Bourgoult
tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64

courriel : ben.que@hotmail.fr

Secrétariat à domicile

Éveline DERLON Assistadom • 95, Grande rue
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

courriel : ederlon@assistadom.com

Internet : www.assistadom.com

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue
tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr

Internet : www.akeo.fr

URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).

Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion

des victimes de l'alcoolisme :

Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

UTILES

Agence France Télécom : 1014

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869

DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE

3 rue de l'étang : 02 32 53 26 35

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi 08h30-11h45 • 14h00-17h45